



29/03/2024 / Clôturé depuis 2598 jours

Informations générales

Date de parution 26/01/2017	Date de clôture 16/02/2017
Localisation ILE DE LA REUNION	Secteur d'activité Audiovisuel

Acheteur public

Conseil Régional de la Réunion

Adresse : Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin, 97490 Sainte clotilde

Pour contacter cet acheteur, veuillez vous rendre sur sa [page d'informations](#).

Description du marché

Réalisation d'un suivi audiovisuel des principales représentations du Conservatoire à Rayonnement Régional

Critère

Valeur technique

Financement

Les sommes dues au titre du présent marché sont payées par mandat administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures correctement émises et après vérification du service fait, au compte ouvert au nom du titulaire dont les coordonnées figurent dans l'acte d'engagement. Pour la Région, le comptable assignataire est Monsieur le Payeur Régional. Conformément au décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, le titulaire du marché a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement d'une indemnité forfaitaire de 40 euro(s) pour frais de recouvrement ainsi qu'au paiement des intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, diminué de la retenue de garantie, et après application des clauses d'actualisation, de révision et de pénalisation.

Forme Juridique

Conformément aux dispositions de l'article 45 III alinéa 2 du décret no2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint

est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Situation Juridique

Lettre de candidature DC1 indiquant les noms et les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ainsi que les coordonnées du candidat, et en cas de groupement, la forme du groupement, la désignation du mandataire, ainsi que les habilitations nécessaires pour représenter les candidats membres du groupement si l'offre n'est pas signée par l'ensemble des membres du groupement ; - Les pouvoirs de la personne habilitée à engager les candidatures ; - La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire. Chaque candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur : - n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 (cf. imprimé DC1). - être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (cf. imprimé DC1). - La copie du bulletin d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou un document équivalent notamment lorsque le candidat est étranger ;

Caractéristiques

Chaque bon de commande précise le lieu et le délai de la représentation à filmer. Les dates des spectacles sont transmises au prestataire au minimum une semaine avant la date de la représentation. Chaque reportage doit être livré dans le délai de 3 semaines au maximum après la date de la représentation. Le matériel devra être installé le jour de chaque spectacle, le prestataire devra être prêt avant le début des répétitions précédent le concert (soit 4 à 5h avant l'heure du début du concert). Un calendrier trimestriel, semestriel et annuel permettront d'établir la fréquence des missions du prestataire. Le prestataire retenu assurera toutes les étapes de la réalisation d'archives audiovisuelles des principales représentations du CRR : 1/ Une captation professionnelle d'au moins un spectacle du CRR ou de la programmation de l'Orchestre de la Région Réunion (qui fait partie de la programmation de l'ORR). Fourniture du produit d'une durée d'une heure sur un DVD lisible sur tous supports avec jaquette en 50 copies. 2/ pour les autres captations : un sujet de 2 minutes à 10 minutes récapitulant les grands moments des spectacles. Il proposera le personnel et les moyens techniques pour la conception, le tournage, le montage et le rendu final.

Conditions économiques et financières

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois (3) derniers exercices (cf. imprimé DC2). Pour les entreprises créées après le 1er janvier de l'année de lancement de la consultation le récépissé du dépôt de déclaration auprès du Centre de Formalité des Entreprises justifiera l'absence de déclaration concernant le chiffre d'affaires. Dans ce cas, l'entreprise est autorisée à justifier sa capacité financière par tous moyens, notamment par une déclaration appropriée de banques.

Conditions techniques

Une liste des principaux services de même nature fournis au cours des 3 dernières années. Les prestations effectuées sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une

déclaration de l'entreprise. (cf. imprimé DC2).- Une déclaration sur les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années. (cf. imprimé DC2). Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il est tenu de produire d'une part pour chacun de ces opérateurs les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et d'autre part un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Source : **BOAMP**

Marchés ouverts pour Conseil Régional de la Réunion	Marchés ouverts dans l'activité Audiovisuel
Aucun autre marché ouvert pour cet acheteur.	Aucun autre marché ouvert pour cette activité.